



L'histoire du canon tripartite et du texte biblique



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

21/03/19

Comment dater des textes bibliques (suite)



- ❖ Argument du *terminus a quo* : Existence d'un Ennéateuque (Gn-Rois).
- ❖ => le Pentateuque ne pouvait pas avoir été écrit avant la destruction de Jérusalem et l'exil babylonien.
- ❖ Il provient de l'époque d'Esdras.

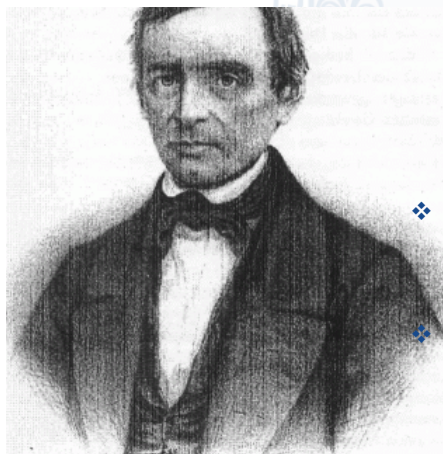


COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

2

jeudi 21 mars 2019

Wilhelm Martin Leberecht de Wette



- ❖ 1805 : *Dissertatio critico-exegetica qua Deuteronomium a prioribus Pentateuchi libris diversum, alius cuiusdam recentioris auctoris opus esse monstratur*
- ❖ Pentateuque : deux conclusions en Lv 26 et Dt 28 qui sont parallèles.
- ❖ => le Deutéronome provient d'un auteur différent de ceux des livres précédents.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

3

jeudi 21 mars 2019

- ❖ Gn-Nb ⇔ Dt : récits et lois parallèles.
- ❖ Importance de l'idée de la centralisation dans le Deutéronome.
- ❖ Dt 12 : => temple de Jérusalem.
- ❖ Identification du Deutéronome avec le livre trouvé lors de la « réforme de Josias ».
- ❖ O. Eissfeldt : « point d'Archimède pour la datation des textes du Pentateuque ».
- ❖ => Textes pré-deutéronomiques et post-deutéronomiques.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

4

jeudi 21 mars 2019

La difficulté de décider si certains textes sont pré-dt ou post-dt

- ❖ Exemple : Gn 12,1-3
- ❖ Yhwh dit à Abram : « Pars de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père vers le pays que je te ferai voir. 2 Je ferai de toi une grande nation et je te bénirai. Je rendrai grand ton nom. Sois en bénédiction. Je bénirai ceux qui te béniront, qui te bafouera je le maudirai ; en toi seront bénies toutes les familles de la terre. »
- ❖ G. von Rad : époque de Salomon.
- ❖ J.-L. Ska : texte post-D et post-P. Démocratisation de l'idéologie royale (en 2 S 7,9 et Ps 72,17) à l'époque perse.
- ❖ Comment trancher ?



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

5

21/03/19

La difficulté de dater les textes du Pentateuque

- ❖ Contrairement aux livres des Rois, qui nomment de nombreux souverains étrangers et donnent des détails historiques, le Pentateuque ne semble pas très enclin à offrir de tels détails.
- ❖ Dans l'histoire de Joseph et celle de l'exode, les différents pharaons ne portent pas de nom.
- ❖ Exception : le roi philistin Abimélek qui pourrait éventuellement être mis en relation avec Abdi-Milki (roi d' Ashdod), mentionné dans une inscription d'Assarhaddon de 673/672.
- ❖ La plupart des récits du Pentateuque semblent construire des types ou des personnages à travers lesquels ils cherchent à décrire l'intervention de Yhwh en faveur de son peuple.
- ❖ La volonté de dater l'époque des Patriarches ou de l'exode : intérêt pour « l'historicité » des récits bibliques en lien avec la quête de la « vérité » des textes bibliques.
- ❖ Dans certains milieux cette équation est toujours maintenue.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

6

jeudi 21 mars 2019

La question de « l'évidence linguistique »

- ❖ Distinction entre « hébreu biblique classique » et « hébreu biblique tardif ».
- ❖ Méthode très suivie en Amérique du Nord et partiellement en Israël.
- ❖ Pentateuque : hébreu « classique » ; Chroniques : hébreu plus récent.
- ❖ Des précautions à prendre.
- ❖ Ullendorf, Knauf : Est-ce que l'hébreu biblique était une langue parlée ?
- ❖ On ne peut postuler un « hébreu classique » unifié ; il y a des variantes dialectales et géographiques.
- ❖ Qohéleth ⇔ Jonas ; Za 1-8, Ps 151 : écrits dans un hébreu « classique ».



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

7

jeudi 21 mars 2019

- ❖ Difficile de fixer une ligne de démarcation claire entre hébreu biblique « classique » et « tardif ».
- ❖ C. Edenburg : les textes que l'on admet comme tardifs (de la période perse) partagent avec des inscriptions hébraïques/moabites de l'âge du Fer une préférence pour des COD directement affixés aux verbes.
- ❖ L'« hébreu biblique » est avant tout un langage littéraire, dont la longévité a dépassé le stade « parlé ».
- ❖ Les scribes étaient capables de préserver ou même d'inventer en partie un langage qui n'avait pas été parlé depuis de nombreux siècles.
- ❖ Peut-on postuler que le Pentateuque aurait été achevé au VI^e siècle avant l'ère chrétienne ?



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

8

jeudi 21 mars 2019

Arguments ex silencio

- ❖ Cf. H. Vorländer, *Die Entstehungszeit des jehowistischen Geschichtswerkes*, 1978 : la plupart des traditions pré-sacerdotales du Pentateuque ne sont pas attestées dans les autres parties de la BH avant l'époque de l'exil babylonien.
- ❖ Cet argument est souvent difficile, car l'absence d'une allusion ne signifie pas nécessairement la non existence d'une tradition.



- ❖ Abraham en dehors de l'Hexateuque (Gn-Jos) :
- ❖ les textes les plus anciens sont Ez 33 et Es 51.

Abraham	Ez 33,24; Ps 47,10*; 2 Ch 20,7; Ne 9,7s; Ps 105,42.
Abraham – Isaac	aucune occurrence.
Abraham – Jacob (*Israël)	Es 29,22; Es 41,8; Es 63,15* ⁵ ; Mi 7,20; Ps 105,6.
Abraham – Isaac – Jacob (*Israël)	Jos 24,2-5; 1 R 18,36*; 2 R 13,23; Jr 33,26; 1 Ch 1,27-34*; 1 Ch 29,18*; 2 Ch 30,6*; Ps 105,6-10 (1 Ch 16,16*).
Abraham – Sara	Es 51,2.



Abraham dans des textes du VI^e siècle avant l'ère chrétienne

- ❖ Ez 33,24 « Fils d'homme, les habitants de ces ruines qui se trouvent sur le sol d'Israël disent : « Abraham qui était seul prit possession du pays ; nous qui sommes nombreux, c'est à nous que le pays est donné en possession ».
- ❖ Es 51,1 « Écoutez-moi, vous qui êtes en quête de justice, vous qui cherchez Yhwh : Regardez le rocher d'où vous avez été taillés, et le fond de tranchée d'où vous avez été tirés ; 51,2 regardez Abraham, votre père, et Sara qui vous a mis au monde ; il était seul, en effet, quand je l'ai appelé ; or je l'ai béni, je l'ai multiplié ! 51,3 Oui, Yhwh reconforte Sion, il reconforte toutes ses ruines.



COLLÈGE
DE FRANCE
-1530-

11

jeudi 21 mars 2019

- ❖ L'histoire de Joseph (Gn 37-50) :
- ❖ Comme nom (géographique ou politique) du Nord fréquemment attesté, mais allusion à l'histoire de Joseph seulement en Ps 105.
- ❖ D. Redford : le meilleur contexte pour les noms et coutumes mentionnés dans cette histoire se situent à l'époque saïte => roman de la diaspora ?



COLLÈGE
DE FRANCE
-1530-

12

jeudi 21 mars 2019

Terminus a quo – terminus ad quem

- ❖ 2R 25,27 : La trente-septième année de la déportation de Yoyakîn, roi de Juda, le douzième mois, le vingt-sept du mois, Ewil-Mérodak, roi de Babylone, l'année même où il devint roi, fit grâce à Yoyakîn, roi de Juda et le libéra. 28 Il lui parla paisiblement et lui accorda un siège plus élevé que celui des autres rois qui partageaient son sort à Babylone. 29 Il lui fit quitter ses vêtements de prisonnier et Yoyakîn prit ses repas constamment en présence du roi, tous les jours de sa vie. 30 Sa subsistance, la subsistance quotidienne, lui fut assurée par le roi chaque jour, tous les jours de sa vie.
- ❖ M. Noth : Le Deutéronomiste a écrit son œuvre entre 562-560 (année de mort de Amel-Marduk).
- ❖ Pour Noth, le Deutéronomiste est un « courtier honnête ». Impossible qu'il n'ait pas décrit des événements plus récents s'il avait rédigé son œuvre à une époque plus récente.
- ❖ Graeme Auld : « Le fait que les livres des Rois s'achèvent sur le destin du dernier roi de Juda ne nous en dit pas plus sur la date de leur composition (généralement considérée comme exilique) que le fait que le Pentateuque s'achève sur la mort de Moïse ».



- ❖ אֹר כַּשְׁדִּים (*Our Casdim*), expression attestée dans la BH seulement en Gn 11,28,31 (P) ; Gn 15,7 et Ne 9,7.
- ❖ L'expression כַּשְׁדִּים (Chaldéens) est largement attestée, surtout dans les Rois et dans Jérémie, où elle fait chaque fois référence aux Néo-Babyloniens.
- ❖ L'expression ne peut donc être apparue avant la fin du VII^e siècle av. l'ère chrétienne.
- ❖ => Les textes mentionnant « Our Casdim » ne peuvent dater d'avant cette époque.
- ❖ יָוָן (*Yawan*) dans le Pentateuque, dans la « table des nations » : Gn 10,2.4. Ailleurs, en Es 66,19 ; Ez 27,13.19 ; Za 9,13 et Dn 10,20 ; 11,2 pour désigner des populations grecques d'Asie mineure ou de Grèce (textes des époques perse et hellénistique).
- ❖ => Gn 10 apparaît dans le même contexte.
- ❖ Le nom de Ionie (KUR.ia-man) apparaît dans une inscription d'Assarhaddon => possibilité d'un *terminus a quo* antérieur ?
- ❖ Néanmoins, dans le contexte de la Bible hébraïque, un *terminus a quo* du VI^e/V^e siècle semble plus plausible.



La datation par comparaisons externes

- ❖ Plusieurs textes du Pentateuque sont en relation avec des textes ou des noms extrabibliques.
- ❖ Récits du déluge en Gn 6-9 : parallèles étroits avec la Tablette 11 de la version de Gilgamesh de l'époque néo-assyrienne.
- ❖ Quand les scribes judéens eurent-ils connaissance de ce récit ou d'un récit similaire ? À l'époque de l'exil babylonien ? Avant ?
- ❖ L'histoire de la naissance d'Ismaël en Gn 16.
- ❖ Axel Knauf : lien entre Ismaël et Shumu'il : regroupement de tribus arabes, attesté au VII^e siècle, selon des documents assyriens.
- ❖ => Le récit originel en Genèse 16 pourrait donc avoir vu le jour au VII^e siècle, en tant qu'étiologie de ces tribus et comme une tentative de les relier à Abraham.



La naissance de Moïse et la naissance de Sargon

Histoire de Moïse

- 2,1 Un homme de la tribu de Lévi alla et prit une fille de Lévi.
- 2,2 La femme devint enceinte et elle enfanta un fils. Elle le regarda : il était beau, et elle le cacha pendant trois mois.
- 2,3 Alors, elle ne pouvait plus le cacher. Elle prit pour lui une caisse de papyrus qu'elle enduisit de bitume et de poix. Elle y posa l'enfant, et la plaça dans les roseaux du bord du Nil.
- 2,5 La fille du Pharaon descendit pour se laver dans le Nil pendant que ses servantes marchaient le long du Nil. Elle vit alors la caisse au milieu des roseaux et elle envoya sa servante qui la prit.
- 2,6 Elle ouvrit et vit l'enfant, un garçon qui pleurait. Elle prit pitié de lui et dit : celui-ci est un enfant des Hébreux.
- 2,10 L'enfant grandit. Il devint son fils et elle lui donna le nom de Moïse. Elle dit : Oui, c'est des eaux que je l'ai tiré.

Histoire de Sargon

- ❖ « Sargon, le roi puissant, le roi d'Akkad, je le suis. Ma mère était une prêtresse, mon père, je ne le connaissais pas ... Ma mère, la prêtresse me conçut en secret, elle m'enfanta.
- ❖ Elle me mit dans une corbeille de roseau avec de l'asphalte, elle ferma le couvercle. Elle me jeta dans la rivière qui ne m'engloutit pas.
- ❖ Le fleuve me porta et m'emmena vers Akki, le puiseur d'eau. Akki, le puiseur d'eau me sortit comme il trempait son vase.
- ❖ Akki, le puiseur d'eau me prit comme son fils et m'éleva. Il me plaça comme son jardinier. Durant mon jardinage, Ishtar m'aima ».



- ❖ **Tablettes de la légende de Sargon : VIII^e ou VII^e siècle avant l'ère chrétienne.**
- ❖ **=> Le récit de Ex 2 s'inspire de ce texte et le présuppose.**
- ❖ **Écrit au VII^e siècle (sous Josias) ?**



Le Deutéronome et le serment de loyauté d'Assarhaddon de -672

- ❖ **Parallèles entre la structure des traités de vassalité néo-assyriens et le Deutéronome.**
- ❖ **Le Deutéronome primitif dépend plus spécifiquement du serment de loyauté d'Assarhaddon (VTE).**
- ❖ **Les parallèles très forts en Dt 6,4-9, Dt 13 et Dt 28 ne peuvent guère être le fruit du hasard.**



Le concept d'alliance, une reprise assyrienne

- ❖ *Traité assyrien:*
 - ❖ (266-68) Tu aimeras Assurbanipal... roi d' Assyrie, ton seigneur, comme toi-même.
 - ❖ (195-97) Tu te tiendras à tout ce qu'il dit et feras tout ce qu'il commande, et tu ne te chercheras aucun autre roi ou seigneur contre lui.
 - ❖ (283-91) Ce traité... tu le diras à tes fils et petits-fils, ta semence et la semence de ta semence qui naîtra dans l'avenir.
- ❖ *Deutéronome:*
 - ❖ Écoute Israël : Yhwh est notre Dieu, Yhwh est un. Tu aimeras Yhwh ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton être et de toute ta force... Garde ces paroles que je te commande aujourd'hui sur ton cœur et enseigne-les à tes fils (Dt 6, 4-7a).



- ❖ => Ces comparaisons confirment la théorie de de Wette : le Dt primitif a été rédigé en lien avec la réforme de Josias.
- ❖ Reprise de l'idéologie assyrienne.
- ❖ Cela ne s'applique pas à l'ensemble du livre du Deutéronome, mais à son noyau.



La datation relative par comparaison interne

- ❖ Les traditions parallèles à l'intérieur du Pentateuque permettent, dans nombre de cas, une datation relative.
- ❖ Dt 12-26* (le code deutéronomique) présuppose Ex 20-23* (le code d'alliance) et a été conçu comme le remplacement de cette collection de lois plus ancienne. (Levinson). => Ex 20-23 est plus ancien que Dt 12-25.
- ❖ La conclusion de Lv 26 semble présupposer Dt 28 et d'autres textes "D" et "P" => plus récent que ces textes.
- ❖ Les Chroniques semblent réécrire les livres des Rois.
- ❖ Importance d'une chronologie relative.



Quelques conséquences

- ❖ La date la plus certaine pour l'existence des textes bibliques est la période perse.
- ❖ Plus on recule dans le temps, plus la datation devient hypothétique et compliquée.
- ❖ Il faut trouver des arguments plausibles pour l'antériorité des textes par rapport à l'époque perse.
- ❖ C'est possible ; mais il faut être conscient du caractère hypothétique de ces datations.





L'histoire du canon tripartite et du texte biblique



COLLÈGE
DE FRANCE
1530

21/03/19

Le canon

- ❖ **Canon** : mot d'origine grecque, signifiant « roseau, canne », « règle, norme » (cf. dans le NT, Ga 6,16 ; 2 Co 10,13 et 15). Influence de l'hébreu *qanê* : « tige, branche, mesure ».
- ❖ **Canons éducatifs chez les Grecs** : l'œuvre homérique.
- ❖ **Les philologues d'Alexandrie** qui établissent des catalogues d'auteurs vont distinguer entre ceux qui sont retenus (οἱ ἐγκριδέντες) et ceux qui sont mis de côté (οἱ ἐκκριδέντες).
- ❖ **Canon** : les πραττόμενοι (les auteurs valables).
- ❖ => Répertoire des écrits fondateurs.



COLLÈGE
DE FRANCE
1530

24

21/03/19

- ❖ Canon : pas utilisé par les auteurs juifs.
- ❖ Par rapport à la Bible : utilisation chrétienne.
Athanasie qui, en 367, dans sa lettre de Pâques, utilise le terme de « canon » pour désigner l'ensemble des textes reconnus par l'Église.
- ❖ Judaïsme : « écrits » ou « écrits saints » (*kitbê ha-qodesh* ; Philon, Flavius Josèphe, etc.) ; des écrits « qui souillent les mains » (*metamm'im et ha-yadim*), (p. ex. Mishna Yadayim 3,5).
- ❖ Le canon de la Bible hébraïque en trois parties n'a été définitivement défini que vers la fin du I^{er} siècle de l'ère chrétienne (ou encore plus tard).
- ❖ Aucun des livres bibliques n'a été écrit avec l'idée de figurer dans une « Bible ».



- ❖ Flavius Josèphe (*Contra Apionem* 1.38-41) : [38] ...il n'existe pas chez nous une infinité de livres en désaccord et en contradiction, **mais vingt-deux seulement** qui contiennent les annales de tous les temps et obtiennent une juste créance. [39]. Ce sont d'abord **les livres de Moïse, au nombre de cinq**, qui comprennent les lois et la tradition depuis la création des hommes jusqu'à sa propre mort. C'est une période de trois mille ans à peu près. [40]. **Depuis la mort de Moïse jusqu'à Artaxerxès**, successeur de Xerxès au trône de Perse, les prophètes qui vinrent après Moïse ont raconté l'histoire de leur temps **en treize livres**. Les **quatre derniers** contiennent des hymnes à Dieu et des préceptes moraux pour les hommes. [41]. Depuis Artaxerxès jusqu'à nos jours tous les événements ont été racontés, mais on n'accorde pas à ces écrits la même créance qu'aux précédents, parce que les prophètes ne se sont plus exactement succédé.
- ❖ Les 5 livres de Moïse : Pentateuque ; les 13 : Josué, Juges avec Ruth, Samuel, Rois, Chroniques, Esdras-Néhémie, Ésaïe, Jérémie avec Lamentations, Ézéchiël, Petits prophètes, Job, Daniel, Esther) ; les 4 : Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique.
- ❖ => les trois parties de la BH s'étendent de l'époque de Moïse jusqu'à l'époque perse (cf. également le Talmud (Baba Bathra 14b-15a) selon lequel les auteurs de la Bible vont de Moïse jusqu'à Esdras).



- ❖ Le **4^e Esdras** (fin du 1^{er} siècle). Esdras, inspiré par Dieu, dicte à cinq serviteurs pendant 40 jours 94 livres. Il publie 24 livres de ces 94 et garde les 70 autres pour les seuls initiés => 24 livres canoniques.
- ❖ **Talmud** : 24 livres (cf. Sénèque : L'Odyssée et l'Iliade se composent de 24 sections/livres).
- ❖ Tradition rabbinique : « Qui introduit plus de 24 livres dans sa maison fait entrer la confusion chez lui » (Midrash Qohéleth 12,12).
- ❖ 24 : chiffre plus ancien ; 22 à cause des lettres de l'alphabet.
- ❖ Variante : 27 (Épiphane de Salamine).
- ❖ Jean de Damascène : 27 livres de l'AT et 27 livres du NT : la Bible chrétienne comme une sorte de diptyque.



Premières attestations d'une organisation tripartite

- ❖ Prologue au livre du Siracide (vers -130) : « Beaucoup de grandes choses nous ont été transmises par **la Loi, les Prophètes et ceux qui les ont suivis**, et il faut, à leur sujet, louer Israël pour son instruction et sa sagesse ».
- ❖ NT : La « Loi et les Prophètes » (Mt 5,17 ; 7,12 ; 22,40 etc.) ou « Moïse et les Prophètes » (Luc 16,29 et 31).
- ❖ Luc 24 : 44 Puis il leur dit : « Voici les paroles que je vous ai adressées quand j'étais encore avec vous : il faut que s'accomplisse tout ce qui a été écrit de moi dans la **Loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes**. » 45 Alors il leur ouvrit l'intelligence pour comprendre les Ecritures.
- ❖ Philon d'Alexandrie : « De vita contemplativa » (vers 35-40) § 25 : Les Thérapeutes étudient **les lois et les oracles de Dieu annoncés par les prophètes, les hymnes et les autres choses** (νόμους και λόγια θεσπισθέντα και ὕμνους και τὰ ἄλλα) qui augmentent le savoir et la piété.



Théories sur la formation du Canon

- ❖ Tradition juive : Esdras.
- ❖ Repris en 1538 par le savant juif Elias Levita qui affirme qu'Esdras et ses collaborateurs ont réuni les 24 livres et les ont classés en trois parties.
- ❖ Le canon de la BH s'est sans doute constitué en trois étapes (selon la théorie majoritaire remontant à Heinrich Graetz, 1871).
- ❖ Théorie minoritaire (p. ex. S. Chapman) : « La loi et les Prophètes » étaient devenus canoniques en même temps durant l'époque perse ; la prééminence de la Torah serait une option rabbinique bien plus tardive.
- ❖ ⇔ traduction de la Torah en grec à l'époque hellénistique ; Pentateuque samaritain.
- ❖ NT : la Loi/Moïse et les Prophètes : deux parties différentes du canon.
- ❖ Le Pentateuque reçoit en premier un statut canonique.




La constitution du Pentateuque


- ❖ Heinrich Heine : le Pentateuque, une « patrie portative ».
- ❖ Politique perse favorable à la naissance du Pentateuque.
- ❖ Esdras 7,1 Après ces événements, sous le règne du roi de Perse Artaxerxès, **Esdras, fils** de Seraya, fils de Azarya, fils de Hilqiya, 2 fils de Shalloum, fils de Sadoq, fils d'Ahitouv, 3 fils d'Amarya, fils de Azarya, fils de Merayoth, 4 fils de Zerahya, fils de Ouzzi, fils de Bouqqi, 5 fils d'Avishoua, fils de Pinhas, fils d'Eléazar, **fils d'Aaron le grand prêtre** – 6 cet Esdras monta de Babylone. **C'était un scribe expert dans la Loi de Moïse** donnée par Yhwh, Dieu d'Israël. Le roi lui donna tout ce qu'il avait demandé, car la main de Yhwh son Dieu était sur lui. 7 Parmi les fils d'Israël et parmi les prêtres, les lévites, les chantres, les portiers et les servants, quelques-uns montèrent à Jérusalem, la septième année du roi Artaxerxès ; 8 il arriva donc à Jérusalem le cinquième mois ; c'était la septième année du roi. 9 En effet, le premier jour du premier mois, lui-même fixa le voyage depuis Babylone, et le premier jour du cinquième mois, il arriva à Jérusalem, car la bonne main de son Dieu était sur lui. 10 Esdras, en effet, **avait appliqué son cœur à chercher la Loi de Yhwh**, à la mettre en pratique et à enseigner les lois et les coutumes en Israël.



❖ 11 Voici la copie de l'acte officiel que le roi Artaxerxès donna au prêtre-scribe Esdras, scribe des paroles ordonnées par Yhwh et de ses lois au sujet d'Israël : 12 « Artaxerxès, le roi des rois, au prêtre **Esdras, scribe de la Loi du Dieu des cieux**, salut, etc. 13 Voici mes ordres : dans mon royaume, quiconque parmi le peuple d'Israël, ses prêtres et ses lévites, est volontaire pour aller à Jérusalem, qu'il y aille avec toi ! 14 En effet, tu es envoyé de la part du roi et de ses sept conseillers : pour faire une enquête au sujet de Juda et de Jérusalem, **suivant la Loi de ton Dieu qui est dans ta main** ; 15 ensuite **pour porter l'argent et l'or des offrandes volontaires du roi et de ses conseillers au Dieu d'Israël dont la demeure est à Jérusalem**, 16 ainsi que tout l'argent et l'or que tu trouveras dans toute la province de Babylone avec les offrandes volontaires que le peuple et les prêtres apporteront pour la Maison de leur Dieu à Jérusalem. 17 En conséquence, tu auras soin d'acheter avec cet argent des taureaux, des béliers, des agneaux et ce qu'il faut pour leurs offrandes et leurs libations ; tu les présenteras sur l'autel de la Maison de votre Dieu à Jérusalem. 18 Ce qu'il sera bon de faire, selon toi et tes frères, avec le reste de l'argent et de l'or, vous le ferez suivant la volonté de votre Dieu. 19 Les objets qui te seront donnés pour le service de la Maison de ton Dieu, dépose-les devant le Dieu de Jérusalem. 20 **Le reste de ce qu'il faut pour la Maison de ton Dieu et qu'il t'incombe d'assurer, tu le mettras sur le compte de la trésorerie du roi.** 21 "Moi, le roi Artaxerxès, je donne l'ordre à tous les trésoriers de Transeuphratène de faire exactement tout ce que vous demandera le prêtre Esdras, scribe de la Loi du Dieu des cieux, 22 jusqu'à concurrence de cent talents d'argent, cent kors de blé, cent baths de vin, cent baths d'huile et du sel, sans compter. 23 Tout ce qu'ordonne **le Dieu des cieux**, qu'on l'exécute avec diligence pour la Maison du Dieu des cieux, de peur que sa colère ne se lève sur le royaume du roi et de ses fils. 24 De plus, nous vous faisons savoir que sur aucun des prêtres, des lévites, des chantres, des portiers, des servants et des serviteurs de cette Maison de Dieu, il n'est permis de lever tribut, impôt ou droit de passage." 25 Quant à toi, Esdras, avec la sagesse de ton Dieu qui est dans ta main, établis des juges et des magistrats qui rendent la justice **à tout le peuple de Transeuphratène**, à tous ceux qui connaissent les lois de ton Dieu - et vous les ferez connaître à qui ne les connaît pas. 26 Quiconque n'accomplira pas **la Loi de ton Dieu et la loi du roi** exactement, que la sentence lui soit appliquée : soit la mort, soit la bastonnade, soit une amende ou la prison. » 27 Béni soit Yhwh, le Dieu de nos pères, qui a mis au cœur du roi **d'honorer ainsi la Maison de Yhwh, à Jérusalem.** 28 Face au roi, aux conseillers et à tous les plus hauts ministres du roi, dans sa fidélité il s'est penché sur moi ; alors, affermi - car la main de Yhwh mon Dieu était sur moi -, j'ai rassemblé quelques chefs d'Israël pour partir avec moi.



- ❖ **Ne 8 : lecture publique de la Loi à Jérusalem.**
- ❖ **3 Il lut dans le livre, sur la place qui est devant la porte des Eaux, depuis l'aube jusqu'au milieu de la journée, en face des hommes, des femmes et de ceux qui pouvaient comprendre. Les oreilles de tout le peuple étaient attentives au livre de la Loi. 4 Le scribe Esdras était debout sur une tribune de bois qu'on avait faite pour la circonstance ... 7 ...les lévites expliquaient la Loi au peuple, et le peuple restait debout sur place. 8 Ils lisaient dans le livre de la Loi de Dieu, de manière distincte, en en donnant le sens, et ils faisaient comprendre ce qui était lu.**
- ❖ **Allusion à la promulgation du Pentateuque aux alentours de -350, bien que l'historicité du personnage d'Esdras ne soit pas assurée.**



COLLÈGE
DE FRANCE
-1530-

32

21/03/19

La théorie de « l'autorisation impériale »

- ❖ P. Frei : une pratique politique perse serait à l'origine du Pentateuque.
- ❖ Politique achéménide visant à donner aux traditions légales des peuples intégrés dans l'empire une reconnaissance par les autorités perses.
- ❖ Expliquerait le caractère composite de la Torah.
- ❖ Mais : pas beaucoup d'autres appuis en dehors du récit biblique.



Trilingue de Xanthos / Létoôn (en grec, lycien, araméen)



- ❖ Plus restreinte que le Pentateuque.
- ❖ Cas précis d'un culte fondé à Xanthos pour un couple divin, dans lequel un satrape perse intervient.
- ❖ Nullement comparable au Pentateuque.
- ❖ Inscription traduite en araméen, contrairement au Pentateuque.





- ❖ Les élites judéennes et israélites étaient peut-être au courant de certaines pratiques perses.
- ❖ Voir aussi le cas du prêtre égyptien Oudjahorresnê qui, au service du roi perse, est envoyé par le roi perse pour restaurer le culte à Saïs (// Esdras).
- ❖ Cependant la promulgation de la Torah est avant tout une décision interne.

COLLÈGE DE FRANCE
—1530—

35

21/03/19

Les lieux et groupes impliqués

- ❖ La Torah fut-elle compilée exclusivement à Jérusalem ?
- ❖ I. Finkelstein : Jérusalem à l'époque perse : très peu peuplée.
- ❖ Importance de la Golah babylonienne.
- ❖ Importance de la Samarie.
- ❖ Flavius Josèphe : le temple samaritain sur le Garizim n'aurait été construit qu'à l'époque hellénistique par des prêtres dissidents de Jérusalem (Ant. 11, 317-319).
- ❖ Y. Magen : sanctuaire sur le mont Garizim dès le V^e siècle. Construit probablement après le repeuplement de Sichem vers 480-475.
- ❖ => Le Pentateuque, une coproduction entre Judéens et « Samariens ».

COLLÈGE DE FRANCE
—1530—

36

21/03/19

- ❖ **Après la destruction du temple d'Éléphantine (vers -400) : les responsables écrivent à la fois aux autorités de Jérusalem et à celles de Samarie.**
- ❖ **Ces correspondances attestent l'existence, à Jérusalem, à côté d'un collège de prêtres, d'un conseil « laïque » ou d'un « conseil des anciens » (AP II, 18-19). Situation similaire en Samarie.**
- ❖ **Le Pentateuque reflète cette situation :**
- ❖ **Dt 12 : centralisation du culte ⇔ Ex 20 : possibilité de multiples lieux de sacrifices.**
- ❖ **Ex 20,24 : Tu me feras un autel de terre pour y sacrifier tes holocaustes et tes sacrifices de paix, ton petit et ton gros bétail. En tout lieu où je ferai que l'on commémore mon nom, je viendrai vers toi et je te bénirai.**



- ❖ **Gn 14 : Melkisédeq, prêtre de Salem : allusion à Jérusalem (qui n'est jamais mentionnée dans le Pentateuque).**
- ❖ **Dt 27,4-8 (Pentateuque samaritain suivi d'un manuscrit de la Vulgate) :**
- ❖ **Dt 27,4 Lorsque vous passerez le Jourdain, vous dresserez au mont Garizim (TM : Ebal) ces pierres que je vous ordonne aujourd'hui de dresser, et tu les enduiras de chaux. 5 Là, tu bâtiras un autel pour Yhwh, ton Dieu, ...6 ... Sur lui tu offriras des holocaustes à Yhwh, ton Dieu ; 7 tu offriras aussi des sacrifices de paix, là, tu mangeras et tu te réjouiras devant Yhwh, ton Dieu.**
- ❖ **Possibilité d'une double acceptation de la Torah.**
- ❖ **D'autres concessions : l'histoire de Joseph : légitimation de la diaspora égyptienne. Cf. aussi la mort de Moïse en dehors du pays.**

